

Unieux,
le 22 juin 2017.

Monsieur le Maire
à Mmes et MM. les Conseillers municipaux

Cher (e) Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil municipal qui se tiendra, en séance ordinaire, le :

VENDREDI 30 JUIN 2017
à 16 h 00
en Mairie d'Unieux
salle du Conseil municipal - 2^e étage

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Installation d'un nouveau Conseiller municipal
 - 2 - Elections sénatoriales : désignation des grands électeurs
 - 3 - Décision modificative 2017
 - 4 - Recensement de la population 2018
 - 5 - Modifications du tableau des effectifs
 - 6 - Subventions
 - 7 - Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Lucie
 - 8 - Convention mise à disposition d'un local : Secours populaire
 - 9 - Modification de l'aide économie d'énergie
 - 10 - Vente du bâtiment sis 14 rue Danton
 - 11 - Rénovation de la salle polyvalente Buffard
 - 12 - Marchés
 - 13 - Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)
 - 14 - Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
 - 15 - Saint-Étienne Métropole : passage en Métropole
 - 16 - Saint-Étienne Métropole : plan numérique à l'école 2016/2019
 - 17 - Bilan des cessions et des acquisitions intervenues sur l'année 2016
 - 18 - Borde Matin
 - 19 - Avis SIVO
- Information de Monsieur le Maire sur les rythmes scolaires

QUESTIONS :

*Suivant les modalités de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville d'Unieux, les questions désirant être abordées lors du Conseil municipal doivent parvenir en mairie avant le **JEUDI 29 JUIN 2017 À 12 H.***

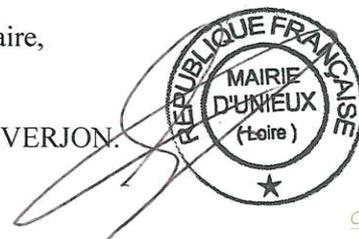
Vous trouverez sous ce pli les notes de synthèse ou les projets de délibérations valant notes de synthèse.

Il vous est possible de consulter les dossiers du Conseil municipal en mairie, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'ordre du jour. La Direction Générale des Services se tient par ailleurs à votre disposition pour tous renseignements.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

C. FAVERJON.



Commune de

NOTES DE SYNTHÈSE

1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

À la suite du décès de Monsieur Michel Doutre, Monsieur le Maire procédera à l'installation de Madame Véronique Resseguier de la liste « Unieux, Nouvelle Dynamique ».

Madame Véronique Resseguier siègera à la Commission dérogations scolaires et au Conseil Local de la Vie Educative (CLVE).

Monsieur Serge Brouillat siègera à la Commission Achat en remplacement de Monsieur Michel Doutre en qualité de suppléant.

Il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Président :

M. Christophe FAVERJON

Titulaires :

M. René PERROT

M. Fabrice MIALON

M. Christian ROUSSON

Mme Babette LUYA

M. Frédéric BATTIE

Suppléants :

Mme Gisèle ARSAC

Mme Juliette HAUW

M. Serge BROUILLAT

Mme Dominique VIALON-CLAUZIER

2 - ÉLECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES GRANDS ÉLECTEURS

Pour la commune d'Unieux, le nombre de délégués titulaires sera de 15 et le nombre de délégués suppléants sera de 5. Tout Conseiller municipal peut présenter une liste. Celle-ci peut comporter un nombre égal ou inférieur au nombre de délégués et de suppléants à pourvoir (*documents annexés par mail au présent ordre du jour*). Afin de permettre l'impression des bulletins de vote, il est demandé de bien vouloir transmettre au Secrétariat général les éventuelles listes avant le **jeudi 29 juin 2017 à midi**. L'élection se fera à bulletin secret.

3 - DÉCISION MODIFICATIVE 2017

Suite aux Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 15 juin dernier, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative comme suit :

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°1 2017
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	119 113,30 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	119 113,30 €
D-61352-811 : Location de matériel	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-70619-821 : Reversement sur redevance d'enlèvement des ordures et des déchets	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	288 260,02 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	288 260,02 €	0,00 €	0,00 €
R-777-314 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 358,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 358,00 €
D-673-20 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-758-20 : Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
R-7865-01 : Reprises sur prov. pour risques et charges financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 288,72 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 288,72 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	301 760,02 €	0,00 €	301 760,02 €
INVESTISSEMENT				
D-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	637 736,61 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	637 736,61 €	0,00 €	0,00 €
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	288 260,02 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	288 260,02 €
D-139148-314 : Autres communes	0,00 €	14 358,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	14 358,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 567 736,51 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 567 736,51 €
R-1321-412 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63 796,08 €
R-1321-422 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	62 302,00 €
R-13258-821 : Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €
R-1381-414 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	276 098,08 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 3

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°1 2017
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-16411-414 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041512-821 : GFP de rattachement - Bâtiments et installations	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-204181-821 : Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-20422-020 : Privé - Bâtiments et installations	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	84 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2115-821 : Terrains bâtis	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-020 : Matériel de transport	0,00 €	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	13 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-20 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-020 : Mobilier	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-20 : Mobilier	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-212 : Mobilier	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-414 : Mobilier	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	10 320,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-412 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-414 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	3 580,00 €	0,00 €	0,00 €
R-21318-20 : Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	280 000,00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	228 000,00 €	80 000,00 €	280 000,00 €
D-2312-821 : Agencements et aménagements de terrains	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-020 : Constructions	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-022 : Constructions	0,00 €	24 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-20 : Constructions	0,00 €	17 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-211 : Constructions	0,00 €	21 861,63 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-314 : Constructions	0,00 €	57 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-40 : Constructions	0,00 €	5 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-411 : Constructions	0,00 €	46 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-412 : Constructions	0,00 €	262 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-414 : Constructions	0,00 €	1 141 855,59 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-421 : Constructions	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-422 : Constructions	0,00 €	296 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-63 : Constructions	0,00 €	93 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-64 : Constructions	0,00 €	5 382,78 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-823 : Constructions	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-23154-821 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0,00 €	135 000,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 2 sur 3

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°1 2017
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-23154-824 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	2 367 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	3 332 094,61 €	80 000,00 €	3 412 094,61 €
Total Général		3 633 854,63 €		3 633 854,63 €

(1) y compris les restes à réaliser

4 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

La Ville d'Unieux doit procéder au recensement de la population en 2018. Dans ce cadre, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de nommer un coordinateur communal chargé du recensement de la population et des agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Il est proposé au Conseil municipal de nommer :

- ✓ en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2018 :
 - Madame Emmanuelle VALLA

- ✓ en qualité d'agents municipaux chargés de participer au recensement :
 - Madame Anne-Sophie PLAY
 - Monsieur Vincent LAROIS

5 - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit :

➤ Filière Technique

Transformation d'un poste de Technicien principal de 2^{ème} classe en un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe.

Transformation d'un poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe.

Transformation d'un poste d'Adjoint Technique à 29 h/hebdo en un poste d'Adjoint Technique à 35 h/hebdo.

Transformation d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe en un poste d'Agent de maîtrise.

Transformation d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe en un poste d'Agent de maîtrise.

Création d'un poste d'Adjoint Technique à Temps Non Complet 33h/hebdo.

Transformation d'un poste d'Adjoint Technique à 30h/hebdo en un poste d'Adjoint Technique à 35h/hebdo.

➤ Filière Sociale

Transformation de 4 postes d'Agent Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles en 4 postes d'Agent Spécialisé principal de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles.

➤ Filière Culturelle-Patrimoine et Bibliothèque

Transformation d'un poste d'Adjoint du Patrimoine principal de 2^{ème} classe en un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe.

Création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine à temps complet.

➤ Filière administrative

Transformation de deux postes d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe en deux postes d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe.

Transformation d'un poste d'Attaché en un poste d'Attaché Principal.

Transformation d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe en un poste d'Attaché Territorial.

Transformation de trois postes d'Adjoint Administratif en trois postes d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Il est également proposé au Conseil municipal d'accorder à l'emploi d'ASVP « l'indemnité annuelle forfaitaire de déplacement au bénéfice des agents exerçant des fonctions itinérantes sur la commune ».

6 - SUBVENTIONS

- Centre social :

Dans le cadre du transfert du secteur jeunes de plus de 16 ans au Centre social d'Unieux à partir du 1^{er} septembre 2017, il convient d'apporter un complément à la subvention 2017 pour assurer le fonctionnement de cette activité jusqu'au 31 décembre 2017.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la subvention d'un montant de 12 500 € au Centre social d'Unieux pour l'organisation et le fonctionnement du secteur jeunes du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017.

- Unieux Molière Scrabble :

L'association Unieux Molière Scrabble n'avait pas souhaité de subvention en 2017. Depuis l'association a sollicité une subvention exceptionnelle pour participer à la finale du Championnat de France Interclubs de Scrabble Duplicate à Carpentras. En effet, leurs résultats lors des qualifications ont dépassé leurs espérances et engendré des dépenses supplémentaires (12 qualifiés au lieu de 7 envisagés).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accorder à l'association une subvention d'un montant de 350 € pour la participation aux Championnats de France.

7 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-LUCIE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir fixer le montant de la participation versée à l'OGEC pour l'école Sainte Lucie comme suit :

- pour l'année scolaire 2016/2017 à 647,85 € par élève (66 inscrits suivant le décompte fourni par l'école) soit 42 758,10 €
- pour l'année scolaire 2017/2018 à 660,81 € par élève (le montant total sera ajusté en fonction du décompte fourni par l'école au moment du versement du solde comme le prévoit la convention).

8 –CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL : SECOURS POPULAIRE

Pour assurer son fonctionnement et réaliser ses actions en direction des plus démunis, l'association Secours populaire occupait, dans le cadre d'une convention de mise à disposition signée le 28 juin 2004, le rez-de-chaussée de l'ancienne école du Bourg située au 17 de la rue Jean Moulin à Unieux. Afin de permettre la vente de ce bâtiment, l'association a libéré les locaux.

Pour permettre la continuité de son action, la Ville a réalisé des travaux dans d'autres locaux, situés au 21 rue Jean Moulin. Désormais, l'association peut accueillir le public dans cet espace.

À partir de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition des locaux situés 21 rue Jean Moulin, au profit de l'association Secours Populaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet, à la signer.

9 - MODIFICATION DE L'AIDE ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Il a été rappelé lors de la Commission d'Aménagement du Territoire et Développement Durable du 15 juin dernier que la commune d'Unieux a instituée depuis le 18 février 2013 une aide sur les travaux en faveur des économies d'énergie. Cette aide est attribuée aux logements construits antérieurement à 1990 (hormis pour l'installation des poêles ou inserts bois/granulés).

Il est demandé au Conseil municipal de modifier ce critère d'attribution afin de se conformer à la condition d'ancienneté du logement exigée pour le crédit d'impôt, à savoir que le logement soit achevé depuis plus de 2 ans. Il est également demandé au Conseil municipal de mettre en conformité la délibération avec le règlement de l'aide municipale énergie à savoir que cette aide peut être éligible autant pour les propriétaires que les locataires sous condition.

10 - VENTE DU BÂTIMENT SIS 14 RUE DANTON

Conformément au projet présenté à la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 15 juin dernier, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la vente du bâtiment situé 14 rue Danton. Cette vente à la SAS Kolloc Design (Entreprise de métallerie, située actuellement au 32 b rue Anatole FRANCE), ou toute personne morale ou physique qu'elle voudra bien se substituer, interviendra pour la somme de 65 000 € conformément à l'avis des Domaines du 9 mai 2017.

Il est également demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet, à signer l'acte à intervenir en l'étude de Maître Pailhes notaire à Firminy.

11 - RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE BUFFARD

Suite à la Commission d'Aménagement du Territoire et Développement Durable du 15 juin dernier, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet, à déposer la demande d'urbanisme à intervenir dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente Buffard.

12 - MARCHÉS

Suite aux Commissions achats des 16 mai, 2 juin et 16 juin 2017, il est proposé au Conseil municipal de décider de la passation des marchés avec les entreprises ci-dessous désignées et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces inhérentes à la passation, au suivi et au règlement de ces marchés.

SALLE BUFFARD (Commission achat du 16/05/2017)	EN TTC	ENTREPRISES RETENUES
lot 1 : désamiantage	19 007,21 €	PUGNIERE
lot 2 : maçonnerie	48 669,24 €	BRUYÈRE
lot 3 : couverture bardage	56 911,20 €	SUPER
lot 4 : menuiserie extérieure	50 896,51 €	MICHOLLET
lot 5 : plâtrerie peinture menuiserie intérieure	47 085,96 €	FOREZ DECORS
lot 6 : carrelage	2 286,34 €	LUMIA
lot 7 : sols souples	18 412,20 €	ASPIRCIR SODACEM
lot 8 : électricité	22 359,60 €	JOUBERT
lot 9 : plomberie chauffage	21 819,60 €	BASTIN
TOTAL TTC	287 447,86 €	

MOBILIER CREPET (Commission achat du 16/05/2017)	EN TTC	ENTREPRISE RETENUE
	29 390,98 €	MOBIDECOR

SON QUARTO (Commission achat du 16/05/2017)	EN TTC	ENTREPRISE RETENUE
	37 719,48 €	MAG SCENE

TRAVAUX-ÉCOLES (Commission achat du 02/06/2017)	EN TTC	ENTREPRISES RETENUES
lot 1 : plafonds suspendus	7 176,00 €	CHATAIN
lot 2 : revêtement de sols pvc	6 271,20 €	ASPIRCIR SODASEM
lot 3 : carrelage primaire Langevin	7 000,80 €	LUMIA CARRELAGE
lot 4 : menuiserie intérieure bois	10 166,40 €	GACHET
lot 5 : plâtrerie peinture école primaire Vigneron	8 058,00 €	PLÂTRERIE DECORS
lot 6 : plâtrerie peinture-école primaire Bourg	3 456,00 €	PETRUS CROS
lot 7 : plomberie chauffage	7 934,40 €	CENSEO
lot 8 : stores vénitiens	8 538,64 €	ASYMPTOTE
TOTAL TTC	58 601,44 €	

TRAVAUX ÉLECTRICITÉ BÂTIMENTS (Commission achat du 16/06/2017)	EN TTC	ENTREPRISE RETENUE
	104 673,95 €	JOUBERT ÉQUIPEMENT

ÉCLAIRAGE HDS (Commission achat du 16/06/2017)	EN TTC	ENTREPRISE RETENUE
	31 851,78 €	EIFFAGE INDUSTRIE

13 - PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM):

Comme évoqué lors de la Commission d'Aménagement du Territoire et Développement Durable le 15 juin dernier, les services de la Préfecture ont informé la commune d'Unieux, de la clôture du PPRM. En conséquence, le Conseil municipal doit donner son avis sur ce dossier.

Lors d'un précédent Conseil municipal, il avait déjà été donné un avis négatif sur toute la procédure principalement car ce plan amène des contraintes supplémentaires pour la construction d'activités économiques ou d'habitation.

En outre, ce PPRM n'a pas été établi après une étude sur le terrain, mais d'après des schémas théoriques et surtout dans une perspective de garantir l'État contre les éventuels recours suite à l'exploitation des mines.

Il est en même temps en contradiction absolue avec les précédentes prescriptions du Préfet lors de la fermeture des mines en 2002, alors que le risque, chacun le comprendra ne s'est pas amplifié.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis défavorable sur ce projet conformément à la quasi-totalité des communes de la vallée de l'Ondaine et de soutenir la proposition de l'association des communes minières pour qu'une étude sérieuse sur le terrain soit réalisée en concertation avec les communes et que la procédure de PPRM soit suspendue en attendant les résultats de cette étude qui devrait être financée par l'État.

14 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Par une délibération en date du 16 décembre 2013, il avait été décidé d'établir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Celui-ci correspond à une organisation, un outil de planification qui doit permettre à la commune de se préparer et à faire face à une situation d'urgence, à une crise pouvant affecter sa population et ses biens. Un important travail de recueil d'informations et d'organisation a permis d'aboutir à un document présenté en Commission d'Aménagement du Territoire et Développement Durable le 15 juin dernier. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde.

15 - SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ : PASSAGE EN MÉTROPOLÉ

Par de précédentes délibérations, le Conseil municipal avait exprimé son avis négatif pour le passage en Métropole, car il s'agit d'un éloignement des services de proximité pour les citoyens, que les économies d'échelle annoncées ne se retrouvent jamais et que tout cela se traduit par une dégradation du service public rendu à nos administrés. Chacun comprendra que la venue ou non d'une entreprise n'est jamais motivée par le fait que l'agglomération soit classée en Métropole ou en agglomération urbaine.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de confirmer son avis négatif au passage en Métropole.

16 - SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ : PLAN NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE 2016/2019

Dans le cadre de sa compétence « numérique pour les écoles », Saint-Étienne Métropole a doté depuis 1998, dans le cadre de plusieurs plans triennaux, l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques, des écoles primaires privées, et des établissements accueillant des élèves en situation de handicap, en équipements numériques connectés à Internet, en assurant, pour une efficacité pédagogique optimale, une véritable cohérence entre l'équipement des écoles et la formation des enseignants. Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de partenariat signée entre la commune et Saint-Étienne Métropole désignée ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à le signer.

17 - BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS INTERVENUES SUR L'ANNÉE 2016

Conformément à la réglementation, il est présenté au Conseil municipal le bilan des cessions et des acquisitions opérées sur l'année 2016.

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS INTERVENUES SUR L'ANNÉE 2016

Établi conformément aux dispositions des articles L 2241-1 et 2241-2 du CGCT

CESSIONS PAR LA COMMUNE						
Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Surface (m ²)	Acquéreur(s)	Montant	Date du Conseil municipal
TERRAIN	LE DORIER	AC 298-338-339	149	TDF	85 000 €	04/04/2016
TERRAIN	LE DORIER	AC 391	3963	M. CROZET	1 000 €	04/04/2016
TERRAIN	LE DORIER	AC 390	3902	M. BONNEFOY	1 000 €	04/04/2016
IMMEUBLE	14 RUE DANTON	AS 260	795	M. MARECHAL	65 000 €	06/12/2016
ACQUISITIONS PAR LA COMMUNE						
Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Surface (m ²)	Vendeur(s)	Montant	Date du Conseil municipal
TERRAIN	Rue ARISTIDE BRIAND	AC 78	221	Indivision MOUILLERE	5304 €	10/10/2016
TERRAIN	ZAC LA FONTAINE	AI 469-437-464-467-473-474-478-448		IRA	Cession gratuite	30/11/2015

18 - BORDE MATIN

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, il avait été décidé à l'unanimité d'émettre un avis négatif à la demande de prolongation de l'exploitation de Borde Matin jusqu'en 2051.

Les Conseils municipaux de Roche-la-Molière, du Chambon-Feugerolles et de la Ricamarie ont donné le même avis négatif sur cette prolongation de l'exploitation. Le Commissaire enquêteur bien qu'il n'ait pas répondu à nos questions fondamentales sur la préservation de la santé et de la sécurité des habitants à donné un avis favorable assorti de réserves très importantes.

En ce qui concerne les seules ordures ménagères, il indique que l'installation est autorisée jusqu'en 2026 et qu'il n'y a pas d'urgence à prolonger jusqu'en 2051 l'autorisation d'exploiter.

Il précise également que le projet intègre la réalisation de l'installation du Sydemer alors que Suez Environnement n'est pas maître d'œuvre. Il demande que des mesures visant à garantir la santé des riverains soient prises en compte de la meilleure manière qu'il soit, et que soit exclue du dossier d'autorisation, la solution envisagée par le Sydemer.

Encore plus intéressant dans sa proposition numéro 3, le Commissaire enquêteur propose que l'autorisation relative aux seules activités d'enfouissement des ordures ménagères se limite à une durée correspondant à la fin d'exploitation des casiers bioréacteurs c'est-à-dire jusqu'en 2028. Il note justement que toute proposition d'autorisation de prolongation pourrait attendre les conclusions du plan régional de prévention et gestion en cours d'élaboration.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur le Préfet de la Loire de ne pas donner l'autorisation de prolongation jusqu'en 2051, de suivre l'avis du Commissaire enquêteur et de ne pas accorder l'autorisation au-delà de 2026 en attendant le plan régional de traitement des déchets.

19 – AVIS SIVO

Le Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO) a décidé de modifier ses statuts pour essayer de justifier son activité économique alors que celle-ci ressort des compétences de Saint-Étienne Métropole.

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis négatif sur cette modification de statuts et de demander à Monsieur le Préfet de la Loire de prendre en compte la nécessité de ne pas laisser exercer des compétences qui sont du ressort de Saint-Étienne Métropole par le SIVO, d'appliquer également ce principe pour l'activité assainissement. Il est également demandé au Conseil municipal de soutenir la démarche de Monsieur le Maire auprès de la Chambre Régionale des Comptes pour que celle-ci prenne en compte à la fois la réglementation et la nécessité de préserver les finances communales suite à l'augmentation très importante de la part demandée par le SIVO au titre de l'administration générale et de prendre en compte la baisse des dotations de l'État passée et à venir pour ne pas permettre des dépenses supplémentaires inutiles comme cela est le cas pour le SIVO qui fait double emploi avec les compétences de Saint-Étienne Métropole.

Information de Monsieur le Maire sur les rythmes scolaires

PROCURATION

En mon absence, lors de la séance du **30 juin 2017 à 16h00**,

Je soussigné(e), NOM, Prénom.....

Conseiller(e) Municipal(e) donne mandat de voter en mon nom à

M. (Mme)..... Conseiller(e) Municipal(e)

Fait à UNIEUX,

Signature,